

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**25 septembre 2019, 18 h**

**Hôpital Notre-Dame**  
**1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1**  
**(1<sup>er</sup> étage, pavillon Lachapelle, local D-1085)**

**(Adopté le 27 novembre 2019)**

Présences :

<b>Nom</b>	<b>Collège électoral</b>	<b>Poste</b>
M <sup>me</sup> Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M <sup>me</sup> Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Christian Casanova	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M <sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D <sup>r</sup> Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M <sup>me</sup> Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Administrateur
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
D <sup>r</sup> Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M <sup>me</sup> Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Absences motivées :

M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M <sup>e</sup> Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Vice-présidente
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M <sup>me</sup> Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M<sup>me</sup> Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

## 1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 18 septembre 2019, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 18 septembre 2019 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 25 septembre 2019 à 18 h 03.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 25 septembre 2019, après modification du titre du point 12.9 :

- Nomination du **premier officier** de prévention et contrôle des infections

## 3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public a été affichée le 18 septembre 2019 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique.

### 1) Docteur Eric Viet Laperrière-Nguyen, médecin de famille, professeur adjoint de clinique, Université de Montréal et co-directeur local du programme DHCEU-CEDIS, Hôpital de Verdun

D<sup>r</sup> Eric Viet Laperrière-Nguyen se présente en tant que représentant du comité vert de l'Hôpital de Verdun qui souhaite améliorer de façon concrète et rapide les pratiques existantes et trouver des solutions plus respectueuses de l'environnement. Le comité a pris connaissance de la *Politique en Santé Environnementale et Développement Durable* adoptée au conseil d'administration en mai 2019 et désire savoir quelles-sont les mesures concrètes prévues pour améliorer la performance environnementale du CCSMTL pour 2019-2020 et à quel soutien le comité vert peut-il s'attendre du CCSMTL pour élaborer et mettre en place des recommandations pour améliorer les pratiques d'un point de vue environnemental et durable.

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, invite la D<sup>re</sup> Mylène Drouin, directrice régionale de santé publique (DRSP), à répondre aux questions du D<sup>r</sup> Laperrière-Nguyen.

D<sup>re</sup> Drouin précise qu'il existe un comité santé environnement durable composé de toutes les directions du CCSMTL qui se penche actuellement sur la finalisation d'un plan d'action très ambitieux qui touchera plusieurs volets, notamment l'eau, le transport, les services alimentaires, l'agriculture et la gestion des déchets. Il est convenu que M<sup>me</sup> Laure Peres, conseillère cadre en performance opérationnelle à la direction des services techniques contacte le D<sup>r</sup> Laperrière-Nguyen pour organiser une rencontre afin de lui présenter ledit plan d'action et de voir comment le comité vert de l'Hôpital de Verdun peut devenir contributeur et ambassadeur pour l'installation Verdun.

### 2) Monsieur Lucien Landry, vice-président du comité des usagers de Jeanne-Mance

M. Lucien Landry dépose, séance tenante, une attestation d'activités au sein du comité des usagers de Jeanne-Mance (CUJM) confirmant la nomination de M. Landry qui a été réélu au poste de vice-président du CUJM.

Dans le cadre de l'édition 2019 de la Semaine des droits des usagers, M. Landry installe une affiche et offre tout son

appui au CCSMTL, partenaire de l'événement.

M. Landry poursuit en présentant la nouvelle jaquette d'hôpital créée par la Buanderie centrale de Montréal qui respectera davantage la dignité des patients. Au lieu de se nouer à l'arrière, elle s'attachera à l'avant avec des boutons pression. Il demande si les usagers et leurs familles seront consultés dans le cadre du projet pilote en cours dans plusieurs hôpitaux et CHSLD.

M. François Leroux, directeur approvisionnement et logistique, indique que cette nouvelle jaquette est testée dans le cadre d'un projet pilote dans plusieurs hôpitaux et CHSLD de l'île de Montréal et Laval. Les commentaires et recommandations de patients et patientes ainsi que du personnel de soin et infirmier sont recueillis depuis plusieurs mois afin d'apporter les ajustements nécessaires. L'implantation du produit final proposé est prévue pour le début de l'année 2020.

#### **4. Rapport de la présidente du conseil d'administration**

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 12 juin :

##### **Jeudi 25 juin 2019**

##### **Conférence de presse ministérielle – Projet « *Pour une communauté bienveillante envers ses aînés* »**

Le 25 juin 2019, en compagnie de M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a participé à une conférence de presse ministérielle portant sur un projet phare en gériatrie sociale à Montréal. La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, annonçait un financement de 400 000 \$ accordé au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour soutenir, sur deux ans, un projet nommé « Pour une communauté bienveillante envers les aînés ». Ce projet a pour objectif de créer un réseau de partenaires capables de repérer les aînés vulnérables et isolés dans leurs milieux de vie, d'entrer en contact avec eux, d'intervenir pour améliorer leur qualité de vie, de les accompagner vers les services appropriés ainsi que de favoriser leur autonomie et leur participation sociale. Le programme sera déployé sur le territoire du réseau local Faubourg, Plateau-Mont-Royal et Saint-Louis-du-Parc, dont la population est constituée à 70 % de personnes socialement défavorisées et présente le plus haut taux de personnes âgées vivant seules à Montréal.

##### **Mardi 2 juillet 2019**

##### **Visite de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, à l'Hôpital Notre-Dame**

Le 2 juillet 2019, en compagnie de M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a participé à la visite de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, à l'Hôpital Notre-Dame. Plus particulièrement, les secteurs suivants ont été visités :

- Urgence
- Urgence psychiatrique
- Dentisterie sociale
- Médecine nucléaire

##### **Juin, juillet et août 2019**

##### **Rencontre individuelle des administrateurs du conseil d'administration**

Dans le cadre de l'évaluation annuelle des administrateurs du conseil d'administration, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a rencontré tous les administrateurs durant la saison estivale.

##### **Lundi 26 août 2019**

##### **Conférence de presse ministérielle – Projet sur l'exploitation sexuelle SPHÈRES**

Le 26 août 2019, en compagnie de M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a participé à une conférence de presse ministérielle portant sur le projet SPHÈRES. Le ministre des Transports, l'honorable Marc Garneau, a annoncé un investissement de 2,2 millions de dollars pour SPHÈRES : un projet sur l'exploitation sexuelle. Le projet, réalisé par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est financé dans le cadre du programme d'abandon de la prostitution du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC) de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC).

Le projet SPHÈRES vise à soutenir les jeunes de 12 à 24 ans en situation d'exploitation sexuelle à Montréal, au Québec. Ce projet d'une durée de cinq ans, lancé en 2017, aidera jusqu'à 150 adolescents, dont la majorité sont des filles de 14 à 17 ans, qui vivent dans des centres jeunesse.

## **Jeudi 29 août 2019**

### **Visite de la résidence Le Beurivage**

Le 29 août 2019, en compagnie de M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a visité la nouvelle résidence à assistance continue (RAC) Le Beurivage qui a accueilli Alexandre Héroux, fils de M<sup>me</sup> Monik Nantel et M. Roger Héroux. Elles ont été accueillies chaleureusement et ont pu constater le bonheur d'Alexandre de vivre dans ce milieu.

Rappelons que les résidences à assistance continue (RAC) sont des milieux spécialisés d'adaptation et de réadaptation intensifs. Elles accueillent prioritairement des usagers avec une DI ou un TED présentant une problématique comportementale importante qui compromet leur développement et leur intégration sociale. Les services sont donnés sept jours sur sept, 24 heures par jour par du personnel spécialisé des Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (SRSOR). Chaque résidence reçoit entre 5 et 7 usagers.

La résidence à assistance continue (RAC) permet d'intervenir de manière intensive auprès d'une personne pour lui permettre par la suite de retrouver un milieu de vie le plus naturel possible.

## **Lundi 9 septembre 2019**

### **Séance du comité de vérification**

Le 9 septembre 2019, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration

## **Jeudi 12 septembre 2019**

### **Séance du comité de gouvernance et d'éthique**

Le 12 septembre 2019, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de gouvernance et d'éthique. M<sup>me</sup> Marie-Hélène Croteau, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

## **Vendredi 13 septembre 2019**

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a participé aux comités de sélection afin de pourvoir les postes suivants :

- Directeur des services généraux et partenariats urbains
- Directeur du programme jeunesse

## **5. Rapport de la présidente-directrice générale**

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 12 juin :

### **Jeudi 13 juin 2019**

Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre en période estivale, le CCSMTL et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) ont conclu une entente importante, permettant de stabiliser les équipes et d'accélérer le recrutement externe, notamment pour les secteurs suivants : jeunesse, DPJ, SAPA, bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame et l'Hôpital de Verdun.

### **Jeudi 4 juillet 2019**

Conférence de presse - Avec le ministre délégué, D<sup>r</sup> Lionel Carmant, concernant les services de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation au Québec (50 M\$).

### **Jeudi 22 août 2019**

Conférence de presse annonçant un rehaussement des investissements pour la bonification du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) dans les régions de Montréal et de Laval. En compagnie de M<sup>me</sup> Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux et M<sup>me</sup> Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal.

### **Mardi 27 août 2019**

Visite ministérielle pour en apprendre davantage sur la réalité du terrain des intervenants de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). M. Lionel Carmant est venu à la rencontre de nos équipes de la DPJ de Montréal. Une vingtaine d'intervenants ont pu discuter avec le ministre sur les défis de leur quotidien.

## **Lundi 16 septembre 2019**

M<sup>me</sup> Bélanger souligne le travail exceptionnel réalisé lors de l'évacuation du Centre d'hébergement Armand-Lavergne dans la nuit du 16 septembre et la relocalisation des résidents à l'Hôpital Notre-Dame. La mobilisation, la coordination et le travail des différentes équipes des deux installations pour assurer la sécurité et le bien-être des résidents sont à tous les niveaux remarquables.

## **Vendredi 20 septembre 2019**

Conférence de presse annonçant un rehaussement du financement en soutien à domicile. En compagnie de la ministre responsable des aînés et des proches aidants, Marguerite Blais, de M<sup>me</sup> Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux et le ministre délégué à la santé, D<sup>r</sup> Lionel Carmant.

## **Mercredi 25 septembre 2019**

Les quatre directrices de la protection de la jeunesse du Grand Montréal ont présenté leur bilan annuel sous le thème « 40 ans d'expertise pour bâtir l'avenir ».

## **Mercredi 25 septembre 2019**

Profitant de la Journée de l'Arbre de la santé, le CCSMTL a entamé la mise en œuvre de son plan de verdissement pour les 5 prochaines années. Les changements climatiques constituent l'enjeu dominant de notre époque. En plus des efforts individuels, les organisations se doivent de faire un effort concret et rigoureux pour réduire leur empreinte environnementale. Au CCSMTL, c'est 773 arbres qui seront plantés dans les prochains jours, dont 320 au Centre de réadaptation Dominique Savio, où M<sup>me</sup> Bélanger a participé à l'inauguration et au lancement du plan de verdissement, mené par notre comité de santé environnementale et développement durable.

## **6. Conseil d'administration**

### **6.1 Suivi de la séance ordinaire du 12 juin 2019**

#### **6.1.1. Adoption du procès-verbal**

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 12 juin 2019, tel que rédigé.

#### **6.1.2. Affaires découlant**

- Se référant au point 6 - Rapport annuel de gestion 2018-2019 :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 a été transmis au Ministère le 27 juin dernier.

Le 12 août, la direction du CCSMTL recevait une correspondance lui indiquant que notre rapport répondait aux exigences de la circulaire. D'ici le 30 septembre, le rapport annuel sera acheminé au Ministère.

- Se référant au point 11.7 - Projet d'acquisition d'un immeuble pour des enfants 6-11 ans du programme jeunesse

Une démarche d'acquisition de terrain est en cours. Parallèlement, une évaluation architecturale permettra de confirmer le budget requis.

Les étapes suivantes sont à venir :

- Montage du plan fonctionnel et technique
- Présenter un budget révisé, si requis
- Faire approuver un budget d'acquisition de terrain par le Ministère
- Achat de terrain
- Réalisation de plans et devis
- Appel d'offres pour construction
- Réalisation des travaux de construction

- Se référant au point 11.8 - Projet d'acquisition d'un immeuble situé au 204, boulevard Guoin Ouest, Montréal, pour le programme jeunesse

Les étapes suivantes ont été réalisées :

- Analyse de marché confirmant la valeur immobilière

- Promesse d'achat conditionnelle
- Expertise technique

Les étapes suivantes sont à venir :

- Une lettre de demande d'autorisation sera envoyée sous peu au Ministère
- Montage du programme fonctionnel et technique (PFT) simplifié
- Validation de la possibilité d'obtention du certificat d'occupation
- Présentation des documents au Ministère
- Achat

- Se référant au point 15.1 - Permis d'installation approuvant la demande de dérogation pour la dénomination des installations du programme continuum en déficience physique

La demande a été transmise à l'équipe des permis du Ministère le 28 juin dernier et un rappel a été fait le 11 septembre dernier. Le Comité ministériel d'analyse des demandes de dérogations rendra sa décision le 1<sup>er</sup> octobre. La confirmation du statut de notre demande est attendue prochainement .

## 6.2 Suivi de la séance spéciale du 26 juin 2019

### 6.2.1. Adoption du procès-verbal

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 26 juin 2019, tel que rédigé.

### 6.2.2. Affaires découlant

- Se référant au point 11.8 - Projet d'acquisition d'un immeuble situé au 6965, Terrasse Sagamo, Montréal, pour le programme jeunesse

Les étapes suivantes ont été réalisées :

- Analyse de marché confirmant la valeur immobilière
- Promesse d'achat conditionnelle
- Expertise technique

Les étapes suivantes sont à venir :

- Une lettre de demande d'autorisation sera envoyée sous peu au Ministère
- Montage de programme fonctionnel et technique (PFT) simplifié
- Présentation des documents au Ministère
- Achat

## 6.3 Suivi de la séance spéciale du 19 juillet 2019

### 6.3.1. Adoption du procès-verbal

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 19 juillet 2019, tel que rédigé.

### 6.3.2. Affaires découlant

- Se référant au point 3.1 – Processus de sélection du poste de président-directeur général adjoint du CCSMTL

M. Jacques Couillard a été nommé par le Conseil des ministres le 28 août dernier, président-directeur général adjoint du CCSMTL. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 2019. M<sup>me</sup> Bélanger accueille avec fierté la nomination de M. Couillard et lui offre ses meilleurs vœux de succès.

## 7. Qualité et sécurité des soins et services

### 7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M. Jacques Drolet, directeur adjoint performance organisationnelle, présente ce point et répond aux questions des membres.

Les faits saillants des résultats à la période 4 sont aux nombres de onze (11) **verts**, quatorze (14) **jaunes** et vingt (20) **rouges**.

Notons les changements apportés aux cibles des indicateurs suivants. Ces modifications découlent de l'exercice annuel menant à l'identification des nouveaux engagements des EGI 2019-2020.

Indicateur	Cible 2018-2019	Cible 2019-2020
<b>Ind. 2 (1.03.11)</b> – Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA).	4130*	4212*
<b>Ind. 9 (1.07.04)</b> - des personnes qui sont évaluées en dépendance en centre de réadaptation dans un délai de 15 jours ouvrables ou moins, parmi les personnes ayant été évaluées.	88,5 %	89 %
<b>Ind. 11.1 et 11.2 (1.09.34.09)</b> -% d'examens électifs primaires en imagerie médicale, dont le délai d'attente se situe à l'intérieur de 90 jours pour les résonances magnétique.	90 %	100 %
<b>Ind. 12.3 (1.05.15)</b> – Délai moyen d'accès aux services spécialisés chez les enfants de moins de 5 ans.	300 jrs	156 jrs
<b>Ind. 20 (3.01)</b> – Ratio d'heures en assurance-salaire.	5,53 %	6,59 %
<b>Ind. 21 (3.05.02)</b> – Taux d'heures supplémentaires	2,2 %	4,12 %
<b>Ind. 22 (3.06.00)</b> – Taux de recours à la main-d'œuvre indépendante.	2,6 %	3,03 %

\* Ces cibles diffèrent de l'entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020, car elles excluent l'engagement de la clinique communautaire Pointe St-Charles.

#### En résumé,

À la lumière des résultats de la période 4, selon le modèle qualité performance (MQP), l'établissement est en bonne posture pour la dimension **Accessibilité/Qualité** :

- Soutien à domicile de longue durée;
- Évaluation spécialisée en dépendance;
- Chirurgie, chirurgie hospitalisée et chirurgie en oncologie - Hôpital de Verdun (HV);
- Chirurgie, chirurgie hospitalisée (HND);
- En DI-TSA 1<sup>ère</sup> ligne priorités élevée et modérée;
- En DP 1<sup>ère</sup> ligne priorité élevée et services spécialisés (Priorités élevée et modérée);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (SARM) – (HV);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (ERV) – Hôpital Notre-Dame (HND);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (clostridium) – Institut de réadaptation gingras-lindsay-de-Montréal (IRGLM);
- Projets en cours.

Les résultats sont presque atteints pour les indicateurs suivants :

- Pourcentage d'ententes sur mesures volontaires;
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est de 56 jours et moins (HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les tomodensitométries (HV);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les autres échographies (HV et HND);
- En DI-TSA - services spécialisés, priorité élevée;
- Enfants (0-6 ans) en attente de service en DI-TSA;
- En DP 1<sup>ère</sup> ligne priorité modérée;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (SARM) – (HND);
- Nombre et taux de fugues.
- Projets en cours.

On note un écart à la cible pour les indicateurs suivants :

- Population inscrite auprès d'un médecin de famille;
- Soins palliatifs et de fin de vie à domicile;

- Taux de pénétration en santé mentale jeunesse (0-17 ans);
- Taux de pénétration programme jeunes en difficulté (0-17 ans);
- Durée moyenne de séjour (DMS) sur civière (HV et HND);
- 48 heures et plus sur civière – (HV et HND);
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est de 28 jours et moins (HND)
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les résonances magnétiques (HV et HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les tomodensitométries (HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les échographies mammaires (HV);
- En DI-TSA - services spécialisés, priorité modérée;
- En DI-TSA - services spécialisés, chez les enfants de moins de 5 ans;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence ERV – (HV);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (clostridium) – (HV et HND).

### **Mobilisation/Optimisation**

En ce qui concerne les résultats liés aux indicateurs ressources humaines, les indicateurs de l'assurance salaire et des heures supplémentaires sont proches de la cible.

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la période 4.

En ce qui concerne l'évolution des projets liés aux objectifs prioritaires de l'organisation, l'ensemble des projets évolue de façon favorable. À noter que les données présentées sont en date du 20 juillet 2019 pour cet indicateur.

### **7.2 Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020**

M. Jacques Drolet, directeur adjoint performance organisationnelle, présente ce point et répond aux questions des membres.

#### **Résolution 2019-09-25-01**

##### **Entente de gestion et d'imputabilité 2019-20**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 55 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2), l'établissement doit conclure une entente de gestion et d'imputabilité avec le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit approuver l'entente de gestion et d'imputabilité.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 182.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'entente de gestion et d'imputabilité est un document public.

##### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'approuver l'entente de gestion et d'imputabilité entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2019-2020;
- d'autoriser la signature de cette entente par madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale.

### **7.3 Cadre conceptuel en éthique**

M<sup>me</sup> Nancie Brunet, directrice adjointe qualité, risques et éthique présente ce point.

#### **Résolution 2019-09-25-02**

##### **Cadre conceptuel en éthique**

**ATTENDU QUE** selon les normes de Leadership et de Gouvernance d'Agrément Canada, un cadre conceptuel en éthique doit être développé, adopté et utilisé par le conseil d'administration.

**ATTENDU QUE** ce cadre doit définir les processus de gestion des problèmes, des dilemmes et des préoccupations liées à l'éthique dans toute l'organisation.

**ATTENDU QU'**un soutien et une formation seront donnés aux membres du conseil d'administration, au personnel de gestion et aux équipes pour acquérir les connaissances liées à l'utilisation du cadre conceptuel en éthique.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver le *Cadre conceptuel en éthique*.**

## 8. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 12 septembre 2019

### 8.1 Rapport de la présidente

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Croteau, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, présente le rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 12 septembre 2019.

#### 1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de l'engagement et affirmation du membre (Annexe 1) et de la déclaration d'intérêts (annexe 3) de deux administrateurs et s'en est déclaré satisfait.

#### 2. Mandat et plan de travail 2019-2020

Les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont élaboré leur plan de travail pour l'année 2019-2020 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30)* applicable aux membres du conseil d'administration.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada.

#### 3. Cadre conceptuel en éthique

Le *Cadre conceptuel en éthique* a été présenté aux membres du comité de gouvernance et d'éthique :

- Selon les normes de Leadership et de Gouvernance d'Agrément Canada, un cadre conceptuel en éthique doit être développé, adopté et utilisé par le Conseil d'administration.
- Ce cadre doit définir les processus de gestion des problèmes, des dilemmes et des préoccupations liées à l'éthique dans toute l'organisation.
- Un soutien et une formation doivent être donnés aux membres du Conseil d'administration, au personnel de gestion et aux équipes pour acquérir les connaissances liées à l'utilisation du cadre conceptuel en éthique.

#### 4. Politique de désignation toponymique et de manifestation de reconnaissance

La *Politique de désignation toponymique et de manifestation de reconnaissance* a été présentée aux membres du comité de gouvernance et d'éthique. Elle vise à faciliter le processus d'analyse de demande et d'octroi de désignation toponymique en identifiant les lignes directrices pour la désignation des lieux et espaces situés dans les installations du CIUSSS. Elle encadre la démarche permettant de traiter avec transparence, équité, uniformité, cohérence et efficacité les demandes de désignation ainsi que de pose de plaque ou autre symbole de reconnaissance institutionnelle en vue d'attribuer un nom à un lieu, d'honorer la mémoire des bâtisseurs, de reconnaître l'engagement ou la contribution exceptionnelle d'une personne ou la générosité de donateurs et de favoriser une humanisation de l'environnement par des désignations ayant une signification pour le milieu.

Cette politique s'adresse à tous les membres de la communauté du CIUSSS, incluant les partenaires et les fondations. Elle s'applique à la désignation de lieux, existants ou projetés, et à l'attribution de plaques commémoratives au nom d'une personne ou d'une entité corporative. Elle remplace et annule toutes les politiques des anciennes constituantes formant le CIUSSS et ayant pour objet ou traitant de désignation toponymique et de manifestation de reconnaissance (autre que la reconnaissance envers le personnel).

Une fois la politique adoptée, les règles s'appliqueront aux nouvelles demandes. Celles-ci seront analysées en considérant le statut de leur objet et les ententes convenues à par les anciennes constituantes. Il y aura eu préalablement une recension dans un registre des lieux désignés et des plaques de reconnaissance dans les installations du CIUSSS.

#### 5. Nouvelle procédure d'appréciation du rendement et de la contribution pour le personnel d'encadrement et le personnel syndiqué non syndiqué du Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

La nouvelle procédure d'appréciation du rendement et de la contribution pour le personnel d'encadrement et le personnel syndiqué non syndiqué du Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services a été présentée aux membres du comité de gouvernance et d'éthique.

La politique PO-1000-01 relative à l'évaluation du rendement du Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS) vient à échéance le 28 novembre 2019. Celle-ci avait été élaborée avant l'adoption par le CIUSSS de politiques organisationnelles relatives à l'appréciation du rendement des gestionnaires et de la contribution pour le personnel salarié, et ce, afin de permettre au conseil d'administration d'évaluer le CLPQS qui relève de celui-ci conformément aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS).

Considérant que la CLPQS, les commissaires locaux adjoints ainsi que le personnel sont des membres du personnel à part entière de l'établissement et que le CIUSSS dispose maintenant de politiques d'appréciation du rendement et de la contribution qui ont été adoptées et sont en vigueur, il est proposé d'abroger la politique distinctive d'appréciation pour le CLPQS (PO-1000-01) qui vient à échéance. Les politiques et procédures en cette matière pour le personnel d'encadrement et le personnel syndiqué non syndiqué en vigueur dans l'organisation seront dorénavant appliquées.

## **6. Révision du code d'éthique et de déontologie des administrateurs**

En vertu de l'article 181.0.0.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration.

Le code d'éthique et de déontologie approuvé par le conseil d'administration le 9 mars 2016, doit être révisé aux 3 ans. Un rappel est fait annuellement aux administrateurs à l'effet que chacun a l'obligation de signer à nouveau l'annexe 3 ou 4 lorsque des changements doivent être apportés à leur déclaration d'intérêts.

La prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique se tiendra le jeudi 14 novembre 2019 à 14 h 30.

## **8.2 Nouvelle procédure d'appréciation du rendement et de la contribution pour le personnel d'encadrement et le personnel syndiqué non syndiqué du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services**

### **Résolution 2019-09-25-03**

#### **Nouvelle procédure d'appréciation du rendement et de la contribution pour le personnel d'encadrement et le personnel syndiqué non syndiqué du Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services**

**ATTENDU QUE** la politique PO-1000-01 relative à l'évaluation du rendement du Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS) vient à échéance le 28 novembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** le personnel du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services est membre du personnel à part entière de l'établissement ;

**ATTENDU QUE** le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal dispose de politiques d'appréciation du rendement et de la contribution qui ont été adoptées et sont en vigueur.

#### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Abroger la politique distinctive d'appréciation pour le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (PO-1000-01) qui vient à échéance le 28 novembre 2019 ;
- Appliquer les politiques et procédures d'appréciation du rendement pour le personnel d'encadrement et de la contribution pour le personnel syndiqué et non syndiqué en vigueur dans l'organisation au personnel du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

## **8.3 Révision du code d'éthique et de déontologie des administrateurs**

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Croteau prend bonne note de la suggestion de M. Gérard Dufour à l'effet qu'il serait intéressant de prévoir une formation pour les membres du conseil d'administration sur la prise de décisions éthiques.

### **Résolution 2019-09-25-04**

#### **Révision du règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 181.0.0.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration.

**ATTENDU QUE** le règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs doit être révisé aux 3 ans et vient à échéance ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la version révisée du règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs.

## 8.4 Politique de désignation toponymique et de manifestation de reconnaissance

Résolution 2019-09-25-05

### Politique de désignation toponymique et de manifestation de reconnaissance

**ATTENDU QU'**en tant que propriétaire ou locataire des immeubles, gardien de l'histoire, de l'image publique et de la personnalité juridique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le conseil d'administration est responsable des désignations toponymiques ainsi que de l'attribution de plaques ou d'autres symboles publics de reconnaissance institutionnelle à l'égard de personnes ou d'entités. Il est la seule instance habilitée à procéder à la désignation toponymique (à l'exception des noms d'installation, qui sont désignés par le gouvernement) et à autoriser l'installation de toute forme de reconnaissance institutionnelle (excluant les espaces réservés aux fondations, tels que les tableaux d'honneur).

**ATTENDU QUE** la présente politique vise à faciliter le processus d'analyse de demande et d'octroi de désignation toponymique en identifiant les lignes directrices pour la désignation des lieux et espaces situés dans les installations du CIUSSS. Elle encadre la démarche permettant de traiter avec transparence, équité, uniformité, cohérence et efficacité les demandes de désignation ainsi que de pose de plaque ou autre symbole de reconnaissance institutionnelle en vue d'attribuer un nom à un lieu, d'honorer la mémoire des bâtisseurs, de reconnaître l'engagement ou la contribution exceptionnelle d'une personne ou la générosité de donateurs et de favoriser une humanisation de l'environnement par des désignations ayant une signification pour le milieu.

**ATTENDU QUE** cette politique s'adresse à tous les membres de la communauté du CIUSSS, incluant les partenaires et les fondations. Elle s'applique à la désignation de lieux, existants ou projetés, et à l'attribution de plaques commémoratives au nom d'une personne ou d'une entité corporative. Elle remplace et annule toutes les politiques des anciennes constituantes formant le CIUSSS et ayant pour objet ou traitant de désignation toponymique et de manifestation de reconnaissance (autre que la reconnaissance envers le personnel).

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la *Politique de désignation toponymique et de manifestation de reconnaissance*.

## 9. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 16 septembre 2019

### 9.1 Rapport du président

M. André Lemieux, président du comité de vigilance et de la qualité (CVQ), présente le rapport de la séance du comité de vérification du 16 septembre 2019.

#### 1. Séance du comité de vigilance et de la qualité du 1<sup>er</sup> mai 2019 – Affaires découlant

Le procès-verbal de la rencontre du 1<sup>er</sup> mai 2019 ne contient aucun élément donnant lieu à un suivi.

#### 2. Rapport annuel 2018-2019 – Bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Présenté par la CPQS, le rapport témoigne des activités et des interventions en application du régime d'examen des plaintes de la CLPQS. Il inclut bon nombre de tableaux, schémas, portraits détaillés et faits saillants du bureau de la commissaire. Il s'agit d'un rapport intéressant, bien documenté, qui capte l'intérêt du lecteur. L'ajout de témoignages d'usagers en fin de rapport est très apprécié. Le rapport sera déposé au conseil d'administration le 25 septembre 2019.

#### 3. Tableau des recommandations du Protecteur du citoyen et suivis de la CPQS

Le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services a présenté 17 dossiers dont huit (8) du Protecteur du citoyen et 9 dossiers concernant des plaintes déposées à la CPQS. Elle donne les informations précises pour chacun des dossiers et souligne la fermeture de quatre dossiers du Protecteur du citoyen (17-28605, 18-07514, 18-10937, 18-06624). Dans le dossier 19-04311, les recommandations ont été suivies mais le Protecteur du citoyen n'a pas encore signifié sa fermeture par écrit.

#### 4. Tableau des recommandations du Bureau du coroner

Deux dossiers sont présentement en cours et les suivis aux recommandations du coroner sont attendus en octobre 2019 :

- ✓ Suite au décès d'un homme en mai 2018, le coroner recommande l'examen de la qualité des soins médicaux et infirmiers prodigués au Manoir-de-l'Âge-d'Or, où monsieur résidait, de juin 2018 jusqu'à son décès, le 29 juillet 2018. La réponse est attendue pour le 16 octobre 2019.
- ✓ Suite à un décès suite à une asphyxie consécutive à une compression thoracique causée par la ceinture de sécurité qui retenait l'utilisateur au fauteuil, le coroner recommande de répertorier l'utilisation de ce type de fauteuil, de les retirer afin d'en fixer les assises avant de les retourner sur les unités. La réponse des directions concernées est attendue le 4 octobre 2019.

## 5. Questions diverses

### ✓ Évaluation du fonctionnement du comité

Le questionnaire d'évaluation du fonctionnement des comités contient la fixation d'objectifs annuels. Le CVQ est d'avis que la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (article 181.0.1) circonscrit le mandat en précisant les responsabilités dévolues au CVQ en matière de qualité des services, de la sécurité et l'efficacité des services dispensés et le respect des droits des usagers. La responsabilité du comité consiste à s'assurer que les plaintes sont traitées diligemment tout en veillant au suivi des recommandations. Conséquemment les membres du comité considèrent que l'objectif annuel demeure de s'assurer que le suivi des plaintes et recommandations est réalisé adéquatement.

## 6. Prochaine séance du comité de vigilance et de la qualité

Date de la prochaine rencontre – 2 décembre 2019.

## 10. Comité de vérification – Suivi de la séance du 9 septembre 2019

### 10.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente le rapport de la séance du comité de vérification du 9 septembre 2019.

#### Assemblée extraordinaire du comité de vérification :

À noter qu'une assemblée extraordinaire du comité de vérification s'est tenue le 24 juillet 2019 concernant le suivi budgétaire.

Nous projetons un déficit de 5 685 308 \$.

Des retards dans la mise en œuvre de mesures visant à diminuer les pressions budgétaires que nous encourons dans différents dossiers tels que le temps supplémentaire, la main d'œuvre indépendante, l'assurance salaire, l'assignation temporaire et la CNESST, réduisent les économies envisagées.

Nous rencontrons des délais dans la détermination des moyens visant l'actualisation des économies à réaliser au niveau du renforcement de l'efficacité et de la performance en santé physique (1 143 100 \$) ainsi que des économies en lien avec nos pratiques d'approvisionnement (2 923 700 \$).

Pour ces raisons, nous prévoyons un déficit de 10 000 000 \$ au 31 mars 2020.

Nous continuerons d'assurer un suivi budgétaire rigoureux de la situation financière de notre établissement à chaque période.

#### Dossier des mauvaises créances – contributions parentales :

Le comité de vérification a été informé, lors de la séance régulière du 9 septembre 2019, que nous rencontrons actuellement des difficultés de recouvrement au niveau des contributions parentales. Afin de remédier à la situation, il a été proposé d'engager une firme spécialisée. La direction des ressources financières, en collaboration avec le service des approvisionnements, sélectionnera des offres de services pour présentation au comité de vérification.

### 1. SITUATION FINANCIÈRE

#### 1.1 Situation financière à la période 4 se terminant le 20 juillet 2019 et suivi des indicateurs, présentés par monsieur Yves Tétrault, directeur adjoint de la gestion budgétaire et de la performance financière

M. Yves Tétrault présente la situation financière à la P04.

En date du présent rapport, le déficit s'élève à 9 864 072 \$. Le suivi des mesures visant à diminuer les pressions budgétaires que nous encourons dans différents dossiers tels que le temps supplémentaire, la main d'œuvre indépendante, l'assurance salaire, l'assignation temporaire et la CNESST se poursuivent auprès des directions concernées.

#### 1.2 Nomination des auditeurs pour l'année 2019-2020 et suivantes, présentée par madame Guénaëlle Joly, directrice des ressources financières par intérim

M<sup>me</sup> Guénaëlle Joly dépose des documents pour information.

Comme prescrit à la politique d'approvisionnement, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a procédé par appel d'offres pour le choix des auditeurs afin d'effectuer le mandat d'audit externe des exercices financiers 2020 à 2023.

Suite à une évaluation de la qualité des deux soumissions reçues, le contrat a été adjugé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton sur la base du prix ajusté le plus bas. Le contrat a été conclu pour une durée d'un an, incluant trois années de renouvellement.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la nomination des auditeurs, la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier 2019-2020, et ce, avec trois années de renouvellement.

### **1.3 Régime d'emprunt à long terme du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2020**

M<sup>me</sup> Guénaëlle Joly dépose des documents pour information.

Le CCSMTL pourra effectuer des emprunts à long terme d'ici le 31 décembre 2020 afin de renouveler les emprunts échus qui servent au financement de ses immobilisations pour un montant maximum de 68 907 922,06 \$

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver le régime d'emprunt à long terme du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2020 au montant de 68 907 922,06 \$.

## **2. DIRECTION QUALITÉ, ÉVALUATION, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE**

### **2.1 Rapports RPSO (Règles particulières en sécurité organisationnelle) et RPG (Risque à portée gouvernementale) présentés par madame Nancie Brunet, directrice adjointe – qualité, risque et éthique**

M<sup>me</sup> Nancie Brunet, à titre de responsable de la sécurité de l'information, présente un document synthèse qui résume les faits saillants des 2 rapports.

Le CCSMTL doit se soumettre et se conformer aux lois, règlements et préceptes qui encadrent la sécurité de l'information.

L'utilisation des nouvelles technologies, les différentes vulnérabilités et techniques d'attaque demandent la mise en place de différents types de mesures (technique, administrative et physique) afin de mitiger les risques pour protéger adéquatement les actifs informationnels. De nombreuses mesures sont déjà en place au CCSMTL afin d'assurer la protection des informations détenues et hébergées par notre établissement.

Un plan d'action sur 3 ans est mis en place afin de s'assurer de se soumettre aux règles particulières sur la sécurité organisationnelle et répondre aux exigences minimales en cybersécurité. Des ressources seront ajoutées à la direction des ressources informationnelles.

Un suivi rigoureux de ce dossier est soutenu par le comité de sécurité de l'information soit le comité exécutif. Un état de situation est déposé annuellement au comité de vérification.

## **3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

### **3.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle – modification à des contrats de construction et dépassements de coût, présentées par monsieur Rénaud Breton, directeur des services techniques**

M. Rénaud Breton dépose la liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus pour information.

### **3.2 Renouvellements et modifications de baux**

M. Rénaud Breton dépose un document qui présente de nouvelles propositions d'entente ou de renouvellement de baux.

Le détail de ces baux se retrouve dans la fiche synthèse et résolution déposées au conseil d'administration ainsi que la pièce jointe (tableau des baux).

Projet pilote SASÉFA :

Le CCSMTL a été mandaté pour élaborer un projet pilote dans un esprit de continuum de services en concertation avec plusieurs ministères, notamment, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en vue d'assurer une complémentarité entre ces réseaux afin de pourvoir aux besoins spécifiques pour chacun des adultes

visés par les Services adaptés santé/éducation en formation adultes (SASÉFA).

Ce projet vise à mettre sur pied un service de prise en charge adaptée et différenciée pour jeunes adultes multi handicapés, aux plans moteur et cognitif et ayant une déficience intellectuelle de moyenne à profonde. Ces jeunes âgés de 21 à 35 ans nécessitent une intervention soutenue par des intervenants pour assurer leur sécurité, une réponse aux besoins de santé et de réadaptation, et ce, dans un milieu stimulant favorisant le maintien des acquis, le développement de compétences liées aux apprentissages et à la participation sociale.

Une autorisation du MSSS est attendue afin de procéder à un appel d'offres et un budget sera accordé pour sa réalisation.

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les renouvellements et modifications des baux identifiés dans la fiche synthèse.

#### **4. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE**

##### **4.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle, présentée par madame Caroline Couture, coordonnatrice à l'approvisionnement**

M<sup>me</sup> Caroline Couture dépose pour information la liste des contrats de 25 000 \$ (services) et plus et 100 000 \$ (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25 % des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services).

###### Faits saillants :

- Nouvelle entente avec la RI-Petiotte Jacinthe inc. au montant de 2 843 209,85 \$ pour une durée de 10 ans;
- Nouvelle entente avec la RI-Bossuet inc. au montant de 364 140 \$ pour une durée de 1 an dans le cas d'une situation d'urgence.
- Plusieurs ententes avec les entreprises Serge Fortin pour des travaux de climatisation (lots 1,2 et 3) aux montants de 925 000 \$, 546 000 \$ et 875 000 \$.
- Entente avec la RI-Ressource Lussier inc. pour une régularisation du statut de la ressource (8 places) au montant de 5 626 798 \$ pour une durée de 15 ans.
- Nouvelle entente avec la RI-La tribu RIRG pour une régularisation du statut de la ressource (7 places) au montant de 4 845 581,06 \$ pour une durée de 15 ans.
- Renouvellement de l'entente avec la RI-Résidence Coulibaly au montant de 3 014 644,22 \$ pour une durée de 15 ans.
- Nouvelle entente avec la RI-Pierre Laquinte Senc pour une régularisation du statut de la ressource (9 places) au montant de 6 274 716,35 \$ pour une durée de 15 ans.
- Contrat de services professionnels psychologiques et expertises psycholégales pour le CJM avec la firme Bergeron Fortier & Associés / centre de psychologie Gouin au montant de 2 000 000 \$ pour une dure de 4 ans.
- Nouvelle entente avec la RI-Hébergement l'étape pour une régularisation du statut de la ressource (19 places) au montant de 10 727 797,41 \$ pour une durée de 15 ans.
- Contrat de support et maintenance pour logiciel OASIS avec Telus au montant de 7 120 407 \$ pour une durée de 1 an.

On note un dépassement de coût de 383 250 \$ pour l'ajout de 10 places à la RI-Floralies Lasalle.

#### **10.2 Nomination des auditeurs pour l'année 2019-2020**

##### **Résolution 2019-09-25-06**

##### **Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2019-2020**

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- D'approuver la nomination des auditeurs, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier 2019-2020, et ce, avec trois années de renouvellement.

### 10.3 Régime d'emprunts à long terme du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2020

Résolution 2019-09-25-07

Régime d'emprunts à long terme du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2020

#### REGIME D'EMPRUNTS A LONG TERME

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 68 907 922,06 \$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

ATTENDU QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 15 juillet 2019;

#### **SUR RECOMMANDATION DU COMITE DE VERIFICATION, IL EST PROPOSE, DUMENT APPUYE ET RESOLU A L'UNANIMITE:**

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 68 907 922,06 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
    - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;

iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;

iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La Présidente directrice générale;

Le Président directeur général adjoint;

Le Directeur des ressources financières ou

Le Directeur des ressources humaines, des affaires juridiques et des communications;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

#### 10.4 Baux immobiliers

##### Résolution 2019-09-25-08

##### Baux immobiliers

A) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est **LOCATAIRE** :

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la modification de l'entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
CLSC de Saint-Louis-du-Parc	15, avenue Mont-Royal Ouest

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à deux nouvelles ententes dont un appel d'offres pour une nouvelle location :

Nom de l'installation	Adresse
Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies (CNMTL)	7070, boul. Perras
Projet SASÉFA	à venir

**B) Bail dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement des ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
CLSC du Plateau Mont-Royal (Communauto)	4625, avenue de Lorimier

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement des ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
Centre de jour pour JDA Fullum (Dysphasie +)	2025, rue Fullum, local 200

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser ces dits renouvellements, une modification, une nouvelle entente et un appel d'offres pour une nouvelle location dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locataire, locateur, sous-locateur aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

## 11. Rapports annuels 2018-2019

### 11.1 Comité de révision

M. André Lemieux, président du comité de révision, présente ce point.

#### Résolution 2019-09-25-09

#### Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité de révision

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le comité de révision doit transmettre au conseil d'administration, avec copie au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, au moins une fois par année, et chaque fois qu'il l'estime nécessaire, un rapport décrivant les motifs des plaintes ayant fait l'objet d'une demande de révision depuis le dernier rapport, de ses conclusions ainsi que des délais de traitement de ses dossiers; il peut en outre formuler des recommandations ayant notamment pour objet l'amélioration de la qualité des soins ou services médicaux, dentaires et pharmaceutiques dispensés par l'établissement.

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2018-2019 du comité de révision a été adopté par le comité le 4 juillet 2019.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- de prendre acte du rapport annuel 2018-2019 du comité de révision du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- de transmettre copie de ce rapport au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

## 11.2 Comité consultatif de l'Hôpital Chinois de Montréal

M. Terry Chow, président du comité consultatif de l'Hôpital Chinois de Montréal, présente ce point.

### Résolution 2019-09-25-10

#### Rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité consultatif de l'Hôpital Chinois de Montréal

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 148 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2), le ministre de la Santé et des Services sociaux a constitué un comité consultatif pour l'Hôpital chinois de Montréal;

**ATTENDU QUE** l'Hôpital Chinois de Montréal a été regroupé au Centre intégré universitaire du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, jour de mise en œuvre du *Projet de loi n°10 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* ;

Sur recommandation du comité consultatif de l'Hôpital Chinois de Montréal, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité consultatif de l'Hôpital Chinois de Montréal.

## 12. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

### 12.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-09-25-11 et 2019-09-25-28. (Voir annexe 1)

### 12.2 Renouvellements de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les renouvellements de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-09-25-29 et 2019-09-25-72. (Voir annexe 1)

### 12.3 Modifications de nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-09-25-73 et 2019-09-25-85. (Voir annexe 1)

### 12.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-09-25-86 et 2019-09-25-93. (Voir annexe 1)

### 12.5 Départs à la retraite

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver un départ à la retraite, soit la résolution 2019-09-25-94. (Voir annexe 1)

### 12.6 Démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-09-25-95 et 2019-09-25-109. (Voir annexe 1)

### 12.7 Nomination du chef de service de neurologie – Hôpital de Verdun

#### Résolution 2019-09-25-110

#### Nomination du chef de service de neurologie – Hôpital de Verdun

**ATTENDU** la recommandation du chef de département de la médecine spécialisée ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'entériner la nomination de la docteure Krasimira Yaneva à titre de chef du service hospitalier de neurologie à l'Hôpital de Verdun, du Centre intégré universitaire de santé et de

services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## **12.8 Démission du chef de médecine spécialisée – Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal**

### **Résolution 2019-09-25-111**

#### **Démission du chef de médecine spécialisée - Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal**

**ATTENDU** la recommandation du chef de département de la médecine de réadaptation ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la démission de la docteure Valérie Dahan à titre de chef de médecine spécialisée à l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal, du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## **12.9 Nomination du premier officier de prévention et contrôle des infections**

### **Résolution 2019-09-25-112**

#### **Nomination du premier officier de prévention et contrôle des infections**

**ATTENDU** la cogestion avec l'infirmière gestionnaire du service de prévention et contrôle des infections ;

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'assurer le développement du programme du plan d'action de prévention et contrôle des infections et de contribuer à sa mise en œuvre ;

**ATTENDU** la nomination de la docteure Sanchez pour assumer la présidence du comité prévention et contrôle des infections ;

**ATTENDU** la recommandation de la docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'entériner la nomination de la docteure Miguelle Sanchez à titre de premier officier de prévention et contrôle des infections du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## **13. Enseignement universitaire et recherche**

### **13.1 Nomination du directeur scientifique – Centre de recherche en santé publique**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

#### **Résolution 2019-09-25-113**

#### **Nomination du directeur scientifique du Centre de recherche en santé publique (CReSP) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)**

**ATTENDU QUE** la demande de création du CReSP en partenariat entre l'Université de Montréal et le CCSMTL a reçu l'appui financier du Fonds de recherche en santé du Québec (FRQS).

**ATTENDU QUE** la chercheuse principale, M<sup>me</sup> Louise Potvin, sur la demande de subvention au FRQS est nommée *de facto* comme directrice du centre de recherche financé.

**ATTENDU QUE** sa candidature a reçu l'appui unanime des personnes impliquées dans la mise en place du CReSP du CCSMTL.

**ATTENDU QUE** la candidate satisfait pleinement aux exigences du FRQS aux fins d'occuper la fonction de directrice scientifique du CReSP.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer M<sup>me</sup> Louise Potvin directrice scientifique du CReSP du CCSMTL pour un mandat de quatre ans, et ce, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

### **13.2 Octroi des privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

#### Résolution 2019-09-25-114

#### Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

**ATTENDU QU'**en vertu de la mesure 4 du *Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique (PAM)* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2., le CCSMTL a l'obligation d'octroyer des privilèges de l'exercice de la recherche à tout chercheur au sein de l'établissement qui désire mener des activités de recherche ou collaborer à de telles activités.

**ATTENDU QUE** selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement.

**ATTENDU QUE** les personnes ci-après nommées ont déposé à la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL.

**ATTENDU QUE** ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique du Centre de recherche ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche.

**ATTENDU QU'**en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire leurs projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité.
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche.
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche, notamment en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche.
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'établissement en matière de recherche et d'éthique, notamment la *Politique sur la conduite responsable en recherche de l'établissement*.
- S'assurer que tout le personnel qu'il supervise a complété la formation en éthique de la recherche et, s'il y a lieu, la formation sur les bonnes pratiques cliniques (BCP).
- S'assurer que le personnel de son équipe de recherche est pleinement informé et adhère à l'ensemble des politiques, règlements et procédures des organismes subventionnaires et ceux en vigueur au CCSMTL.
- Respecter les décisions du comité d'éthique de la recherche qui aura approuvé leurs activités de recherche.
- Aviser le directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à leur conduite dans le contexte d'une activité de recherche.
- Reconnaître l'établissement et leur centre de recherche dans leurs publications et leurs communications.

**ATTENDU QU'**en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

#### **CENTRE AFFILIÉ UNIVERSITAIRE SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES (CREMIS)**

- Maud Gendron Langevin, Ms, Ph. D (c)
- Laurence Roy, Ph. D

#### **CENTRE DE RECHERCHE EN SANTE PUBLIC (CRESP)**

- Louise Potvin, Ph. D.

#### **CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CRIR)**

- Sara Ahmed, Ph. D.
- Dana Anaby, Ph. D.
- Claudine Auger, Ph. D.

- France Beauregard, Ph. D.
- Marie-Hélène Boudrias, Ph. D.
- Daniel Bourbonnais, Ph. D.
- Sabrina Cavallo, Ph. D.
- Félix Chénier, Ph. D.
- Éleine De Guise, Ph. D.
- Anatol G. Feldman, Ph. D.
- Catherine Fichten, Ph. D.
- Victor Frak, Ph. D.
- Matthew Hunt, Ph. D.
- Aaron Johnson, Ph. D.
- Dahlia Kairy, Ph. D.
- Tony Leroux, Ph. D.
- Mindy Levin, Ph. D.
- Lise Poissant, Ph. D.
- Shawn Robbins, Ph. D.
- Marc Pull Roig, Ph. D.
- Bonnie Swaine, Ph. D.
- Aliko Thomas, Ph. D.
- Natacha Trudeau, Ph. D.

**DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE**

- Sophie Goudreau, Ms. avec mémoire
- Marylène Goudreault, Ms. avec mémoire
- Étienne Roy-Bisson, Ms. avec mémoire

**INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL**

- Ana Inés Ansaldo, Ph. D.
- Anne Bourbonnais, Ph. D.
- Marie-Andrée Bruneau, MD
- Julie Carrier, Ph. D.
- Sophie Chesneau, Ph. D.
- Julien Cohen-Adad, Ph. D.
- Thien Thang Dang Vu, MD, Ph. D.
- Julien Doyon, Ph. D.
- Chantal Dumoulin, Ph. D.
- Christian Duval, Ph. D.
- Johanne Filiatrault, Ph. D.
- Raquel Fonseca, Ph. D.
- Adrian Fuente, Ph. D.
- Jean-Pierre Gagné, Ph. D.
- Hélène Girouard, Ph. D.
- Jean-Philippe Guoin, Ph. D.
- Sébastien Grenier, Ph. D.
- Gonia Jarema, Ph. D.
- Karim Jerbi, Ph. D.
- Yves Joanette, Ph. D.
- Sven Joubert, Ph. D.
- Antony Karelis, Ph. D.
- Adriana Lacerda, Ph. D.
- Julie Messier, Ph. D.
- Pierre Rainville, Ph. D.
- Mathieu Roy, Ph. D.
- Brigitte, Stemmer, Ph. D.
- Nathalie Veillette, Ph. D.

**INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ**

- Sophie Couture, Ph. D.
- Marie-Josée Letarte, Ph. D.Ex

- Élodie Marion, Ph. D.
- Miguel Terradas

#### **INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES**

- Karine Bertrand, Ph. D.
- Mathieu Goyette, Ph. D.
- Adèle Morvannou, Ph. D.
- Chantal Plourde, Ph. D.

#### **CHERCHEURS INTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT**

- Alexander Moreno, Ph. D.- Hôpital Notre-Dame

#### **CHERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT :**

- Sylvain Baillet, Ph. D.- Université McGill
- Myriam Beauchamp-Université de Montréal
- Benoît Cossette, Centre de recherche sur le vieillissement de Sherbrooke
- Véronique Dubé, Ph. D., Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
- Nathalie Fontaine, Ph. D.- Université de Montréal
- Kelley Kilpatrick, Ph. D.- Université McGill
- Steve Masson, Ph. D.- UQAM
- Pierre Orban, Ph. D.- Institut universitaire en santé mentale de Montréal
- Katherine Pascuzzo, Ph. D., Université de Sherbrooke
- Louise Pouliot, Ph. D.-INSPQ

### **13.3 Renouvellement du mandat de membres au Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

#### **Résolution 2019-09-25-115**

#### **Renouvellement du mandat de membres au Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté**

**ATTENDU QUE** le Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal (CCSMTL) est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services Sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes.

**ATTENDU QUE** l'article 11.5. du *Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL* (RE-3000-002) prévoit que la composition de base de ce comité doit être d'au moins cinq membres réguliers, soit un membre détenant une expertise en éthique, une personne spécialisée en droit, deux membres ayant une expertise scientifique et un membre de la collectivité n'ayant aucune affiliation avec l'établissement.

**ATTENDU QUE** l'article 1.5.2 du Règlement prévoit la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimale et les règles concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du CER Jeunes en difficulté.

**ATTENDU QUE** le mandat de certains membres de ce comité est arrivé à échéance ou arrivera à échéance sous peu.

**ATTENDU QUE** certains postes au sein du comité sont devenus vacants.

**ATTENDU** l'intérêt des personnes, ci-après nommées, envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur formation et leur expertise pour occuper leur fonction au sein du Comité.

**ATTENDU QUE** le Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté relève directement du conseil d'administration du CCSMTL et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination des membres réguliers et substitut de ce comité.

**IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de renouveler les mandats des personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté, et ce, pour une période de 2 ans :

- Madame Karine Bédard à titre de membre éthicien (membre régulier)
- Madame Carolina Martin à titre de membre éthicien (membre suppléant)
- Madame Anne-Marie Tasse à titre de membre juriste et éthicien (membre régulier)

### **14. Conseil des sages-femmes**

#### **14.1 Renouvellement de contrats de services de sages-femmes**

M<sup>me</sup> Selvi Annoussamy, responsable des sages-femmes, présente ce point.

##### **Résolution 2019-09-25-116**

##### **Renouvellement de madame Rita Daaboul à titre de sage-femme**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Rita Daaboul est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel occasionnel (TPO) de 0,8 ETC, pour un total de 28 heures par semaine, avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du CCSMTL;

##### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De renouveler le contrat à temps partiel occasionnel (0,8 ETC surnuméraire) de madame Rita Daaboul à titre de sage-femme du CCSMTL, pour un total de 28 heures par semaine, pour la période du 31 août 2019 au 8 septembre 2019.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement, madame Sonia Bélanger, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

##### **Résolution 2019-09-25-117**

##### **Renouvellement de madame Maud Sanchez-Valero à titre de sage-femme**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Maud Sanchez-Valero a déjà détenu un contrat avec le CCSMTL à temps partiel occasionnel (TPO) de 0,8 ETC qui s'est terminé le 20 août 2019;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de remplacer madame Claire Bartier en congé de maternité jusqu'au 21 août 2020.

##### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De nommer de madame Maud Sanchez-Valero (permis 1423) à titre de sage-femme du CCSMTL, conformément au contrat de service à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour la période du 21 août 2019 au 30 septembre 2020, en remplacement madame Claire Bartier;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement, madame Sonia Bélanger, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

##### **Résolution 2019-09-25-118**

##### **Renouvellement de madame Maria-Elena Vivas à titre de sage-femme**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur la santé et des services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Maria-Elena Vivas est déjà détentrice d'un contrat régulier à temps partiel occasionnel (TPO) de 0,8 ETC, pour un total de 28 heures par semaine, avec le CCSMTL;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de remplacer madame Geneviève Demers en congé de maternité.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De renouveler le contrat à temps partiel occasionnel 0,8 ETC de madame Maria-Elena Vivas (permis 1803) à titre de sage-femme du CCSMTL, pour un total de 28 heures par semaine, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement, madame Sonia Bélanger, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **14.2 Procédure – Octroi des contrats des sages-femmes**

M<sup>me</sup> Selvi Annoussamy, responsable des sages-femmes, présente ce point.

##### **Résolution 2019-09-25-119**

##### **Procédure d'octroi des contrats de sages-femmes**

**ATTENDU QUE** le service des sages-femmes de la Direction du programme jeunesse du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) offre des services intégrés en périnatalité aux femmes et aux familles du territoire, ainsi qu'aux familles des territoires limitrophes.

**ATTENDU QUE** la présente procédure vise à clarifier l'octroi des contrats réguliers et des remplacements au sein du service dans un esprit de continuité pour les usagers, et dans le but d'assurer l'équité et la transparence, afin de favoriser le bien-être et la reconnaissance des membres de l'équipe.

**Il est proposé, dûment appuyé, et résolu à l'unanimité** d'adopter la procédure d'octroi des contrats de sages-femmes.

#### **14.3 Politique allaitement maternel**

M<sup>me</sup> Selvi Annoussamy, responsable des sages-femmes, présente ce point.

##### **Résolution 2019-09-25-120**

##### **Politique Allaitement maternel**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une exigence normative d'Agrément Canada d'avoir une politique d'allaitement maternel, la politique doit être adoptée en vue du renouvellement de la certification Initiative Amis des bébés (IAB) RLS Jeanne-Mance et Maison des naissances.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la politique Allaitement maternel telle que proposée.

En terminant, M<sup>me</sup> Sonia Bélanger souligne le travail et la contribution remarquable de notre équipe de sages-femmes, notamment dans la création et la mise en place de la nouvelle Unité Famille-Naissance qui ouvrira en 2021.

Pour sa part, M<sup>me</sup> Selvi Annoussamy profite de l'occasion pour souligner tout spécialement les 20 ans de la légalisation de la pratique des sages-femmes au Québec.

## **15. Dossiers cliniques**

### **15.1 Outil de suivi de l'implantation des composantes du réseau de services intégrés pour les personnes**

## âgées (OSIRSIPA) – Résultats 2018-2019

M<sup>me</sup> Annie Foy, directrice adjointe SAD-RI, présente ce point.

L'une des composantes de l'outil de suivi de l'implantation des composantes du réseau de services intégrés pour les personnes âgées (OSIRSIPA) prévoit que les résultats obtenus chaque année par l'établissement soient présentés aux membres du conseil d'administration.

Le Réseau de services intégrés pour les personnes âgées (RSIPA) est une façon de coordonner les services existants de façon transversale dans l'organisation, mais aussi avec les différentes instances communautaires qui interviennent auprès d'un même client. Le RSIPA permet ainsi d'améliorer l'accessibilité, la sécurité et la qualité des soins et services offerts aux personnes âgées du territoire du CIUSSS.

L'OSIRSIPA quant à lui, est l'outil officiel du ministère de la Santé et des Services sociaux depuis 2010 pour évaluer l'avancement des établissements dans l'implantation des composantes RSIPA. Cet outil comporte neuf composantes distinctes :

- Mécanisme de coordination;
- Personne responsable;
- Mécanisme d'accès au RSIPA;
- Gestion de cas;
- Système d'évaluation des besoins (Outil d'évaluation multiclientèles (OEMC));
- Système de communication;
- Plan d'intervention (PI) et Plan de services individualisé (PSI);
- Équipe de gériatrie;
- Médecin de famille.

La cible identifiée dans l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 du CIUSSS était que les réseaux locaux de services (RLS) atteignent une note supérieure à 80 %.

Au 31 mars 2019, le réseau local de services Sud-Ouest-Verdun a obtenu la note de 92,11 % d'implantation et le réseau local de services Jeanne-Mance a obtenu la note de 86,69 % d'implantation. Nous avons donc atteint la cible de l'entente de gestion 2018-2019.

## 16. Dossiers administratifs

### 16.1 Ajustement au nom de la Direction des services généraux et partenariats urbains

M<sup>me</sup> Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Le 8 mai 2019, le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) adoptait une résolution afin d'autoriser la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques à obtenir l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour ajuster la structure d'encadrement supérieur, notamment en créant une direction des services généraux de proximité et partenariats urbains.

Au cours de l'été, les directions du MSSS se sont concertées, en suivi à notre demande, pour recommander des orientations quant à l'appellation de cette direction. Cette action avait pour objectif d'assurer une cohérence entre les établissements quant au découpage des services et à la compréhension de la population dans les différentes régions qui font le choix d'organiser les services de première ligne différemment pour mieux répondre à la réalité de la population de son territoire. Ainsi, le MSSS propose de modifier le nom de cette nouvelle direction pour services généraux et partenariats urbains.

Nous avons donc modifié son appellation et obtenu officiellement l'autorisation de procéder à la création de cette direction, ce qui a permis l'affichage du poste et la tenue d'un comité de sélection.

### 16.2 Plan d'organisation

M<sup>me</sup> Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présentent ce point.

#### Résolution 2019-09-25-121

#### Plan d'organisation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-

## Montréal

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), tout établissement doit préparer un plan d'organisation.

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit se doter d'un plan d'organisation unique qui reflète la nouvelle structure organisationnelle.

**ATTENDU QUE** ce plan d'organisation inclut des éléments tels que la présentation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, sa mission, sa gestion (mécanismes internes de coordination), sa gouvernance (conseil d'administration et comités), ses instances consultatives, son organigramme ainsi qu'une présentation sommaire et harmonisée de chacune des directions.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver le plan d'organisation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### 16.3 Nomination du directeur des services généraux et partenariats urbains

M<sup>me</sup> Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présentent ce point.

#### Résolution 2019-09-25-122

##### Nomination du directeur des services généraux et partenariats urbains

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de madame Liette Bernier au poste de directeur des services généraux et partenariats urbains relevant du président-directeur général adjoint;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Nommer madame Liette Bernier à titre de directeur des services généraux et partenariats urbains;
- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### 16.4 Nomination du directeur du programme jeunesse

M<sup>me</sup> Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présentent ce point.

#### Résolution 2019-09-25-123

##### Nomination du directeur du programme Jeunesse

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de madame Nathalie Bibeau au poste de directeur du programme jeunesse.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Nommer madame Nathalie Bibeau à titre de directeur du programme jeunesse;
- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### 16.5 Nomination du directeur des ressources financières

M<sup>me</sup> Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présentent ce point.

#### Résolution 2019-09-25-124

##### Nomination du directeur des ressources financières

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de madame Guénaëlle Joly au poste de directeur des ressources financières;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Nommer de madame Guénaëlle Joly à titre de directeur des ressources financières;

- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

#### **16.6 Nomination du directeur adjoint en santé au travail à la direction régionale de santé publique**

M<sup>me</sup> Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présentent ce point.

##### **Résolution 2019-09-25-125**

#### **Nomination du directeur adjoint santé au travail à la Direction régionale de santé publique**

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de monsieur Normand Richer au poste de directeur adjoint santé au travail à la Direction régionale de santé publique.

#### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Nommer monsieur Normand Richer au poste de directeur adjoint santé au travail à la Direction régionale de santé publique;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;

#### **16.7 Nomination intérimaire au poste de directeur qualité, évaluation, performance et éthique**

M<sup>me</sup> Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présentent ce point.

##### **Résolution 2019-09-25-126**

#### **Nomination intérimaire du directeur qualité, évaluation, performance et éthique**

**ATTENDU QUE** la direction recommande la nomination intérimaire de madame Julie d'Entremont au poste de directeur qualité, évaluation, performance et éthique;

**ATTENDU QUE** madame Julie d'Entremont accepte de cumuler cette fonction intérimaire avec son poste actuel;

#### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Nommer de façon intérimaire madame Julie d'Entremont à titre de directeur intérimaire qualité, évaluation, performance et éthique, et ce, rétroactivement au 3 septembre 2019;
- Octroyer une rémunération forfaitaire de 15 % du salaire du cadre, et ce, en fonction du mécanisme de détermination de la rémunération des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

#### **16.8 Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint – Volet projets immobiliers – Direction des services techniques**

M<sup>me</sup> Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

##### **Résolution 2019-09-25-127**

#### **Nomination du directeur adjoint - Volet projets immobiliers – Direction des services techniques**

**ATTENDU QUE** la direction recommande la nomination intérimaire de madame Marie-Josée Boutin au poste de directeur adjoint - Volet Projets immobiliers à la Direction des services techniques;

#### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Nommer de façon intérimaire madame Marie-Josée Boutin à titre de directeur adjoint - Volet projets immobiliers à la Direction des services techniques, et ce, rétroactivement au 3 septembre 2019 ;
- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;

- Appliquer l'allocation de disponibilité s'adressant aux cadres supérieurs en conformité avec la fonction occupée par le cadre de façon intérimaire avec l'approbation de la direction.

### 16.9 Code d'éthique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M<sup>me</sup> Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

#### Résolution 2019-09-25-128

#### Code d'éthique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

**ATTENDU QUE** le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) doit se conformer aux exigences de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* en ce qui a trait à l'élaboration d'un code d'éthique;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL désire promouvoir les droits des usagers qui utilisent les différents services de son organisation;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL désire promouvoir les engagements des personnes qui œuvrent auprès des usagers, et ce, afin de faire respecter ces droits et soutenir les fondements du CCSMTL à travers une approche cohérente partagée en matière d'éthique au travail;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le nouveau code d'éthique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal .

### 16.10 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente ce point.

#### Résolution 2019-09-25-129

#### Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajout de signataires

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec afin de s'assurer qu'il y ait un nombre suffisant de signataires pour répondre aux demandes concernant les installations visées.

**ATTENDU QUE** la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le CCSMTL, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
61101		Centre Jeunesse de Montréal	Gélinas	Chantal
00360, 00361, 00362, 00363		Hôpital de Verdun	Ratnani	Yasmine
11445		Centre d'hébergement Manoir de l'âge d'or	Nguyen	Tan Ngoc

#### Résolution 2019-09-25-130

#### Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retrait de signataires

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder au retrait de signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

**ATTENDU QUE** la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestaient, pour le CCSMTL, l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les

médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
61101		Centre Jeunesse de Montréal	Jacob	Martine
00803 04093		Institut de réadaptation de Montréal Hôpital de réadaptation Lindsay	Dahan	Valérie

## 16.11 Gestion intégrée des risques et prestation sécuritaire

### 16.11.1 Politique – Gestion intégrée des risques

#### Résolution 2019-09-25-131

##### Politique - Gestion intégrée des risques

**ATTENDU QUE** la capacité de l'établissement de gérer efficacement ses risques est une des dimensions de sa performance globale, de la qualité de ses soins et de ses services, et contribue à l'atteinte de ses objectifs;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 181.0.0.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4-2)*, modifié en 2011, le comité de vérification du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) doit voir à mettre en place et à appliquer un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'établissement;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL doit intégrer les meilleures pratiques reconnues en matière de gestion des risques recommandées dans la norme internationale ISO 31000 :2009;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration, en collaboration avec la présidente-directrice générale, doit voir à réduire les risques qui menacent l'organisme et à encourager une amélioration continue de la qualité (Agrément Canada – Programme Qmentum);

**ATTENDU QUE** le CCSMTL doit se doter d'un processus qui permet de gérer et de réduire les risques (Agrément Canada – Programme Qmentum, normes Leadership, version 12);

**ATTENDU QUE** la création du CCSMTL rend nécessaire l'harmonisation du système et du processus de gestion intégrée des risques dans l'ensemble de ses activités;

**ATTENDU QUE** la *Politique de gestion intégrée des risques* adoptée le 9 mars 2016 doit être révisée après une période de trois ans et que des mises à jour de texte ont été appliquées en fonction du cadre légal et réglementaire;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la version révisée de la *Politique de gestion intégrée des risques* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette politique entre en vigueur le 25 septembre 2019.

### 16.11.2 Politique – Gestion des événements liés à la prestation sécuritaire des soins de santé et de services sociaux

#### Résolution 2019-09-25-132

##### Politique - Gestion des événements liés à la prestation sécuritaire des soins de santé et de services sociaux

**ATTENDU QUE** cette politique fournit un cadre de référence pour la gestion des risques et des événements entourant la prestation des soins et services aux usagers et présente les modalités relatives à la déclaration des événements, leur prise en charge et leur divulgation à l'usager ou à son représentant;

**ATTENDU QUE** cette politique permet de répondre à la pratique organisationnelle requise « *Un mécanisme de gestion des événements découlant de la prestation des soins de santé et des services sociaux qui appuient la divulgation et l'apprentissage est mis en place* » et aux normes Leadership de la démarche d'Agrément;

**ATTENDU QUE** la *Politique de gestion des événements liés à la prestation sécuritaire des soins de santé et de services sociaux* adoptée le 9 mars 2016 doit être révisée après une période de trois ans et que des mises à jour de texte ont été appliquées en fonction du cadre légal et réglementaire;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la version révisée de la *Politique sur la gestion des événements liés à la prestation sécuritaire des soins de santé et de services sociaux* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette politique entre en vigueur le 25 septembre 2019.

### **16.11.3 Procédure – Déclaration d’incident et d’accident**

#### **Résolution 2019-09-25-133**

#### **Procédure - Déclaration d’un incident ou d’un accident survenu en contexte de prestation des soins de santé et de services sociaux**

**ATTENDU QUE** cette procédure présente le processus de déclaration des incidents et accidents au moyen du formulaire AH-223-1 ou d’un formulaire électronique équivalent;

**ATTENDU QUE** cette procédure permet de répondre à la pratique organisationnelle « *Gestion des événements : Un mécanisme de gestion des événements découlant de la prestation de soins de santé et de services sociaux qui appuie la divulgation et l’apprentissage est mise en place* » et aux normes Leadership de la démarche Agrément;

**ATTENDU QUE** la *Procédure de déclaration des incidents et accidents* adoptée le 9 mars 2016 doit être révisée après une période de trois ans et que des mises à jour de texte ont été appliquées en fonction du cadre légal et réglementaire;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l’unanimité** d’adopter la version révisée de la *Procédure de déclaration d’un incident ou d’un accident survenu en contexte de prestation des soins de santé et de services sociaux* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal. Cette procédure entre en vigueur le 25 septembre 2019.

### **16.11.4 Règlement – Divulgation de l’information nécessaire à un usager à la suite d’un accident**

#### **Résolution 2019-09-25-134**

#### **Règlement - Divulgation de l’information nécessaire à un usager et aux proches à la suite d’un accident**

**ATTENDU QUE** ce règlement présente les lignes directrices pour assurer un processus de divulgation transparent et efficace, en conformité avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4-2)* et les Lignes directrices nationales relatives à la divulgation;

**ATTENDU QUE** ce règlement permet de répondre à la pratique organisationnelle « *Divulgation des événements : Une approche documentée et coordonnée, qui favorise la communication et un suivi axé sur le soutien, est mise en œuvre pour divulguer aux usagers et aux familles les événements découlant de la prestation de soins de santé ou de service sociaux* » et aux normes Leadership de la démarche d’Agrément;

**ATTENDU QUE** le *Règlement de divulgation des événements* adopté le 9 mars 2016 doit être révisé après une période de 3 ans et que des mises à jour de texte ont été appliquées en fonction du cadre légal et réglementaire;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l’unanimité** d’adopter la version révisée du *Règlement de divulgation de l’information nécessaire à un usager et aux proches à la suite d’un accident* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal. Ce règlement entre en vigueur le 25 septembre 2019.

### **16.11.5 Procédure – Divulgation de l’information nécessaire à un usager à la suite d’un accident**

#### **Résolution 2019-09-25-135**

#### **Procédure - Divulgation de l’information nécessaire à un usager et aux proches à la suite d’un accident**

**ATTENDU QUE** cette procédure vise à harmoniser et encadrer le processus de divulgation de l’information suite à un accident survenu dans le cadre de prestation de soins et services à un usager;

**ATTENDU QUE** cette procédure permet de répondre à la pratique organisationnelle requise « *Divulgation des incidents liés à la sécurité des usagers: une approche documentée et coordonnée, qui favorise la communication et un suivi axé sur le soutien, est mise en œuvre pour divulguer aux usagers et aux familles les événements découlant de la prestation de soins de santé ou de services sociaux* » et aux normes Leadership de la démarche d’Agrément;

**ATTENDU QUE** cette procédure permet de reconnaître l’importance d’établir une communication ouverte, honnête et transparente entre les intervenants, les usagers et leurs proches;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l’unanimité** d’adopter la *Procédure de divulgation de l’information nécessaire à un usager et aux proches à la suite d’un accident* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal. Cette procédure entre en vigueur le 25 septembre 2019.

## **16.12 Désignation de signataires autorisés relativement aux affaires bancaires du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

### **Résolution 2019-09-25-136**

#### **Désignation de signataires autorisés relativement aux affaires bancaires du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**ATTENDU QUE** cette résolution s'applique aux affaires bancaires du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL);

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière* (Chapitre A-6.001), dans le cadre des affaires bancaires du CCSMTL, il y a lieu d'autoriser certains dirigeants de l'organisation à conclure les affaires bancaires, à poser tous les actes et à signer tous les documents requis pour leur donner plein effet ;

#### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- D'autoriser et de mandater madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, monsieur Jacques Couillard, président-directeur général adjoint, madame Guénaëlle Joly, directrice des ressources financières et madame Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des affaires juridiques et des communications :
  - Pour signer conjointement, à raison de deux signataires sur quatre, tous les chèques, effets de commerce, cartes d'approvisionnement ou autres effets bancaires à être tirés sur les comptes bancaires du CCSMTL.
- D'autoriser et de mandater les quatre personnes mentionnées précédemment pour signer tous les documents, conventions ou autres contrats de services financiers nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, y incluant toute convention par laquelle le CCSMTL pourrait convenir de la reproduction mécanographique ou autre de la signature de l'un ou l'autre des signataires autorisés.
- Que les quatre personnes mentionnées précédemment aient les pouvoirs suivants au nom de la personne morale :
  - Émettre, accepter, endosser, recevoir les paiements, négocier ou escompter tout chèque, billet à l'ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
  - Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
  - Demander l'ouverture par l'institution financière de tout compte bancaire utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
  - Faire signer, exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et garanties, si un tel règlement existe;
  - Signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
  - Donner les accès aux services électroniques de l'institution financière.

## **16.13 Ouverture du concours de sélection visant à pourvoir le poste de directeur général adjoint – soutien administration et performance du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

### **Résolution 2019-09-25-137**

#### **Ouverture de concours de sélection visant à pourvoir le poste de directeur général adjoint – soutien, administration et performance au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**ATTENDU QUE** le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a formulé une demande à la ministre pour obtenir l'autorisation d'ouvrir le concours de sélection du poste de directeur général adjoint – soutien, administration et performance conditionnement à l'appui par résolution du conseil d'administration.

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 8 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres*, cette autorisation doit être appuyée par le conseil d'administration.

#### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- Qu'une demande soit faite auprès de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, afin que le CCSMTL soit autorisé à procéder à l'ouverture du concours du poste de directeur général adjoint – soutien, administration et performance.

## **16.14 Autorisation d'emprunt du MSSS**

### **Résolution 2019-09-25-138**

#### **Renouvellement - Autorisation d'emprunt du ministère de la Santé et des Services sociaux**

**ATTENDU QU'**une autorisation d'emprunt est nécessaire pour prévenir les besoins de liquidité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal jusqu'au 26 octobre 2020 ;

**ATTENDU QUE** les comptes à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux au 18 septembre 2019 sont de l'ordre de 60,4 M\$ ;

**ATTENDU QUE** le déficit prévu du fonds d'exploitation au 31 mars 2020 sera de 10 M\$ ;

**ATTENDU QUE** la paie bihebdomadaire des employés est de l'ordre de 37 M\$ ;

**ATTENDU QUE** le niveau des liquidités sera approximativement de 50 M\$ le 26 octobre 2019 ;

**ATTENDU QUE** notre déficit cumulé au 22 juin 2019 était de 5,7 M\$, pour le fonds d'exploitation ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité,** d'autoriser madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, à demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 100 M\$, renouvelable et valide jusqu'au 26 octobre 2020.

#### 17. Questions diverses

Aucun point n'est ajouté.

#### 18. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance publique annuelle d'information se tiendra le mercredi 6 novembre 2019, à 19 h, à la direction régionale de santé publique située au 1311, rue Sherbrooke Est, à Montréal

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 27 novembre 2019, à 18 h à l'Hôpital Notre-Dame situé au 1560, rue Sherbrooke Est à Montréal.

#### 19. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

#### 20. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 25 septembre 2019 à 20 h.

*(Original dûment autorisé)*

*(Original dûment autorisé)*

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, secrétaire